DLP 17-6-86069961

ISSN 0294 - 4693







BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 91 (9/86) du 28 MAI 1986

| | | |
|---|---|---|
| CEREALES | : | **Intervenir courant épiaison contre les septorioses** |
| COLZA | : | **Surveiller alternaria et pseudocercosporella** |

# CEREALES

## BLE TENDRE

**Situation :** Les stades s'échelonnent de début gonflement à mi épiaison.

**Septoriose :** La pluviométrie du mois de Mai n'a pas favorisé la montée de la septoriose. Le potentiel de maladie reste malgré tout relativement élevé. **Localement** suite à des orages limités, les premiers symptômes peuvent être observés sur feuille n°2. L'évolution de la maladie reste sous la dépendance de pluies ultérieures. Depuis une dizaine de jours la septoriose nodorum ("des épis") est observée associée, dans une faible proportion, à la septoriose tritici ("des feuilles") sur feuille n°3. Nous notons également en proportion anormalement élevée la présence d'**Ascochyta,** champignon dont les symptômes peuvent être aisément confondus avec ceux des septorioses. Ce champignon est généralement considéré comme mineur. Il se distingue des septorioses par la la présence d'un **liseré brun** entourant une **tache blanc translucide** qui se dilacere en vieillissant.



**Rouille brune :** Quelques rares pustules sont observées localement, le risque de la voir se développer est quasi nul à l'épiaison et très faible à la floraison.

**Oïdium :** présent ponctuellement dans les groies des Charentes, semble ne pas évoluer.

**Pucerons :** risque quasi nul avant la fin de la période sensible.

**Cécidomyies :** Actuellement aucune activité n'est observée. Nous vous tiendrons au courant dans un prochain bulletin. Le risque de dégâts n'existe qu'à la floraison.

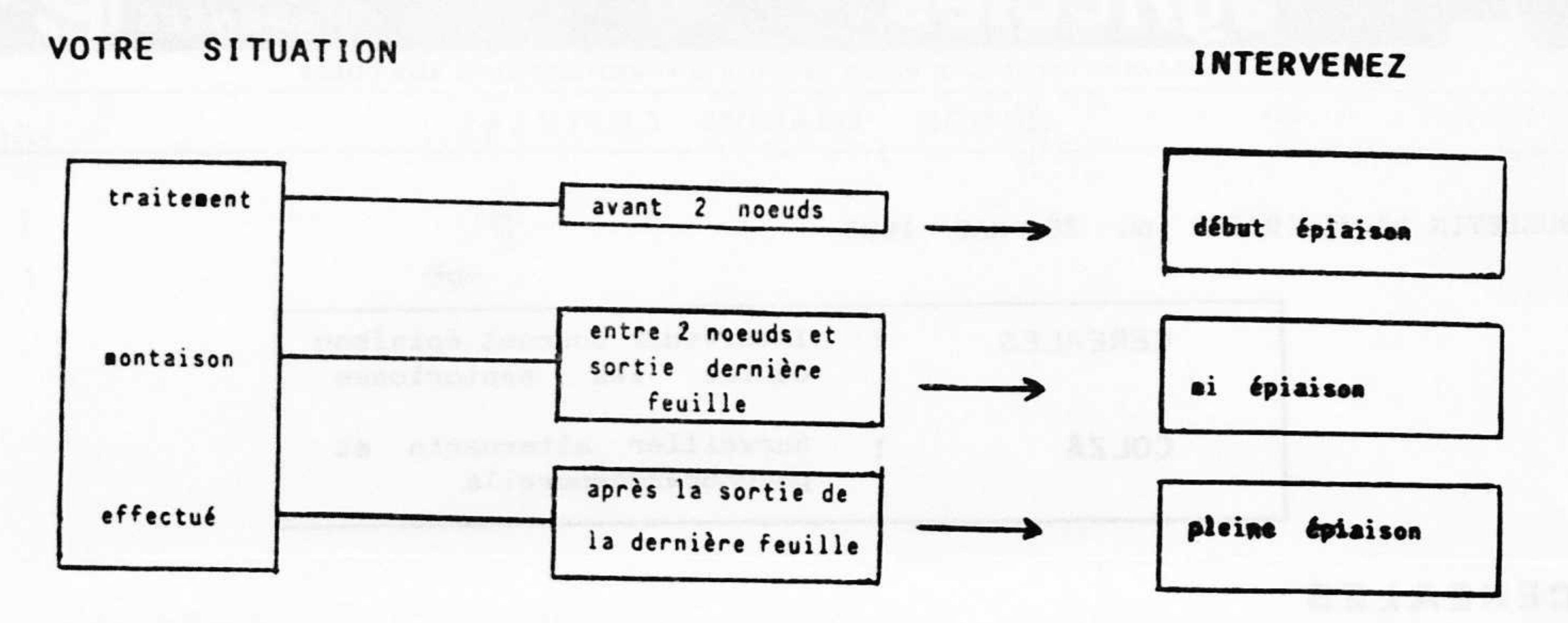
P48




SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS
Tél. : (49) 58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : R. GUILLEMENET
CPPAP n° 1664 A.D.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles
Abonnement annuel 115 F.

**Préconisations :** En l'absence de **taches caractéristiques** de septoriose sur feuille n°3 le traitement d'épiaison peut être légèrement retardé par rapport à nos préconisations précédentes pour les parcelles ayant reçu une protection courant montaison.




Si le climat actuel se poursuit les fongicides de contact seront adaptés à un grand nombre de parcelles particulièrement pour les traitements de pleine épiaison.

Le mélange fongicide-insecticide ne se justifie pas dans les circonstances actuelles.

## ORGE D'HIVER et ESCOURGEON

**Situation** : Les stades s'échelonnent de l'apparition des barbes à pleine épiaison.

**Helminthosporiose** : Cette maladie prend une extension particulière à la faveur du climat actuel.

**Rhynchosporiose** : n'évolue plus actuellement même si dans quelques parcelles elle a pu contaminer des feuilles des étages supérieurs.

**Préconisations** : Une intervention est nécessaire dès le stade apparition des barbes. Il est indispensable que les dernières et avant dernières feuilles soient protégées.

## COLZA

La culture est au stade G4 (10 premières siliques bosselées).

**Charançon des siliques**

Compte tenu du stade du colza, cet insecte ne justifie plus d'intervention.

**Maladies**

Le Pseudocercosporella est toujours présent sur feuille, mais a été fortement ralenti par les traitements réalisés.

L'Alternaria commence à se développer sur feuilles basses et parfois localement sur les feuilles les plus hautes. Il se caractérise par la présence de taches noires.

**Stratégie** : Il faut maintenant **attendre l'apparition des taches sur siliques,** avant d'envisager une intervention. Celle-ci se raisonnera en fonction des maladies présentes, Pseudocercosporella et Alternaria.

**Si vous observez sur siliques :**

- **Alternaria seul :** utiliser Kidan 2 l/ha, Rovral 1 Kg ou Sumisclex 1,5 l.

- **Alternaria et Pseudocercosporella :** utiliser un des produits ci-dessus associé à 250 g de carbendazime ou de benomyl ou 750 g de méthyl thiophanate, ou bien utiliser Calidan seul à 3 l.

..../...

- **Pseudocercoscorella seul :** intervenir si l'attaque est importante (notamment dans les parcelles non protégées), avec carbendazime ou benomyl à 250 g, methylthiophanate à 750 g ou Sportak PF à 1,5 l.

Un essai mise en place l'an dernier contre le Pseudocercosporella a montré qu'une intervention trop tardive n'assurait aucun gain de rendement significatif.

**Remarque :** Ce que vous observerez sur siliques est le reflet de ce qu'il y a sur feuilles. Avant toute intervention observez les siliques et **les feuilles** sur lesquelles le diagnostic est plus facile à faire. Pour cela on se reportera utilement à la fiche couleur jointe au bulletin n° 87 .

## MAIS

En prévision des traitements contre la pyrale du maîs et en complément au dépliant "protection des cultures de maîs" joint au bulletin n° 88, nous vous communiquons ci-dessous la position commune AGPM-SPV concernant les mélanges de produits phytosanitaires.

POSITION COMMUNE AGPM-SPV
CONCERNANT L'UTILISATION DE MELANGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES
POUR LUTTER CONTRE LA PYRALE DU MAIS

**POUR COMBATTRE LA PYRALE DU MAIS LES SPECIALITES PHYTOSANITAIRES DOIVENT ETRE EMPLOYEES SEULES ET NON EN MELANGE .**

En effet,

- L'efficacité des produits actuellement homologués pour combattre la PYRALE du maîs n'est pas améliorée par une utilisation en mélange avec des spécialités anti-pucerons ou avec des adjuvants.

- Ces mélanges avec des adjuvants peuvent, de plus, se montrer phyto-toxiques. Les légères blessures qu'ils provoquent, sur les tissus en pleine multiplication cellulaire de l'épi, sont autant de portes d'entrée pour les spores de charbon du maîs (Ustilago Maydis).

Au cours des campagnes passées, une fréquence inhabituelle d'attaque de charbon avec en particulier des tumeurs importantes et dommageables sur épi a été constatée dans les parcelles traitées avec des mélanges contenant des adjuvants.

Les variétés de maîs ne peuvent être incriminées.



P 49